

## Récapitulatif des démarches à effectuer en vue de la soutenance

### Le doctorant est invité à :

- Constituer le dossier de soutenance via ADUM : le dossier doit impérativement comprendre le titre de thèse définitif ainsi que la composition du jury avec les adresses mail des membres du jury
- Se réinscrire (l'EDDSP contacte le doctorant à ce sujet)
- Envoyer la thèse aux membres du jury (format numérique et papier). Prendre contact avec l'École Doctorale pour demander l'impression des 9 exemplaires de thèse pris en charge par l'EDDSP
- Communiquer le quitus de la BU à l'EDDSP
- Communiquer l'autorisation de diffusion à l'EDDSP
- Déposer sa thèse en format numérique via ADUM

### **La veille de la soutenance :**

- Récupérer les toges (si besoin) au cabinet du Doyen
- Récupérer les bouteilles d'eau à l'EDDSP (si besoin)

### L'EDDSP s'occupe de :

- ⇒ Communiquer le lien pour le logiciel anti-plagiat au doctorant pour dépôt de la thèse et au directeur de thèse pour remise de l'attestation de non-similitude
- ⇒ Contacter les rapporteurs pour organiser leur venue et demander les pré-rapports. L'EDDSP communique les pré-rapports au doctorant dès réception de ces derniers
- ⇒ Contacter les examinateurs pour organiser leur venue
- ⇒ Contacter le directeur de thèse pour organiser le déjeuner de soutenance
- ⇒ Réserver la salle souhaitée par le doctorant via le dossier de soutenance
- ⇒ Réserver les toges pour les membres du jury
- ⇒ Envoyer à tous les membres du jury et à l'impétrant l'ensemble du dossier de soutenance, les convocations et pré-rapports avant la soutenance
- ⇒ Mettre à disposition le PV de soutenance
- ⇒ Mettre à disposition un ordinateur, une webcam et un « Speaker phone » pour les soutenances comprenant des membres à distance

### **Rappel des principales règles de constitution du jury :**

- Les deux rapporteurs doivent être habilités à diriger des recherches et être extérieurs à l'Université de Toulouse 1 Capitole.
- Le jury doit être composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'École Doctorale et à l'établissement d'inscription du doctorant
- La composition du jury doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes
- La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou personnels assimilés